

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3756**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Altran Ingénierie Mécanique et Process pour le programme de recherche et développement CLIC - Convention de subvention 2012-2015

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3756**

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Altran Ingénierie Mécanique et Process pour le programme de recherche et développement CLIC - Convention de subvention 2012-2015**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2011-2633 du 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le versement d'une subvention de 200 000 € au profit de la société CITI Technologies porteuse du projet de recherche et de développement CLIC dans le cadre du 12ème appel à projet lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministériel (FUI). Par la même délibération, ont été approuvées la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités locales partenaires ainsi que la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société CITI Technologies portant toutes deux sur le soutien au projet CLIC.

En début d'année 2012, la société CITI Technologies a été placée en redressement judiciaire. A l'issue du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre intervenu le 20 janvier 2012, le Président du Groupe et l'administrateur judiciaire ont décidé d'orienter la période d'observation vers un plan de cession entraînant la liquidation judiciaire de la société.

C'est dans ce contexte que le 16 avril 2012, le groupe ALTRAN a fait l'acquisition de CITI Technologies. Le projet CLIC représente un atout majeur et une vitrine pour ALTRAN en tant que porteur d'un projet innovant de recherche ; aussi ALTRAN a décidé de poursuivre le projet de R&D.

Le changement de porteur de projet CLIC a, par la suite, été approuvé par le Comité de suivi du projet mis en place à la suite de la signature de la convention-cadre intervenue le 20 janvier 2012.

Le rachat de CITI Technologies, une entreprise de taille intermédiaire (ETI), par ALTRAN, un groupe, engendre une baisse du taux d'aide de 30 à 25 % et un changement de bénéficiaire de la subvention ; aussi, la société ALTRAN, nouveau porteur du projet CLIC, sollicite la Communauté urbaine pour continuer à soutenir financièrement le projet.

Le projet CLIC

Le projet CLIC vise à baisser les émissions de gaz polluant en travaillant essentiellement sur le poids de la caisse en blanc (le squelette de la cabine) des véhicules urbains et périurbains (gamme intermédiaire). L'un des objectifs est d'alléger de 20 à 25 % la caisse en blanc. Ce projet cherche à utiliser de nouveaux aciers en intégrant les problématiques d'acoustiques. Les éléments d'architecture innovants qui seront proposés permettront l'intégration des nouvelles motorisations hybrides et/ou électriques.

Le projet CLIC est complémentaire du projet COMPOSITE CAB qui vise à réduire le poids de la cabine complète pour la gamme Grand routier en développant une cabine allégée en matériau composite.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

La Région Rhône-Alpes, et tout particulièrement l'agglomération lyonnaise dont l'activité économique autour du camion est déjà très importante, sera la principale bénéficiaire de ces retombées. Le projet CLIC servira à pérenniser le pôle de compétence déjà présent en région tout en développant de nouvelles collaborations avec des partenaires industriels issus d'autres régions.

Le caractère innovant du produit développé devrait permettre aux entreprises du consortium d'avoir un avantage concurrentiel significatif sur leurs marchés, ceci devant entraîner une hausse de leur chiffre d'affaires et la création d'emplois. Pour les différents partenaires industriels (hors ArcelorMittal et Renault Trucks), le projet permettra la création de 17 emplois pérennes. Par ailleurs, lors de la mise en production des futures cabines, il permettra de conforter l'activité du site industriel de Vénissieux (usine d'emboutissage) de Renault Trucks

Le budget total du projet est de 4 629 329,25 € sur 36 mois dont 1 694 471 € (initialement 1 798 292,85 €) financés par le FUI et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Projet CLIC (en €)	Altran Ingénierie Mécanique et Process - Bron	Renault Trucks	01DB- METRAVIB	INSA LYON	Université de Franche- Comté	Arcelor Mittal	A2MAC1	Montant total
Etat (FUI)	352 430	205 049	82 453	205 237	171 007	142 585		1 158 761
FEDER				205 232				205 232
Conseil régional Franche- Comté					126 397			126 397
Conseil régional Picardie							37 414	37 414
Communauté urbaine de Lyon	166 667							166 667
Total des aides	519 097	205 049	82 453	410 469	297 404	142 585	37 414	1 694 471
Assiette de l'aide	2 076 388	820 197	329 812	410 469	297 404	570 341	124 715	4 629 326

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine souhaite diminuer sa contribution au projet CLIC de 200 000 € à 166 667 € et attribuer une subvention à la société Altran Ingénierie Mécanique et Process - Bron, selon les modalités définies dans la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat est mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 166 667 € au profit de la société Altran Ingénierie Mécanique et Process dans le cadre du projet de recherche et de développement CLIC,

b) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Altran Ingénierie Mécanique et Process définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1555, le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014 et 2015 - compte 204 21 - fonction 90 selon l'échéancier suivant :

- 66 667 € en 2013,
- 66 667 € en 2014,
- 33 333 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.